

Le syndicalisme en France à la croisée des chemins

mardi 28 novembre 2017, par [COLLONGES Elsa](#), [HERAUD Christine](#), [LARROQUET Isabelle](#), [PELLETIER Robert](#), [SARRAUTE Denise](#), [SIMPLON Joséphine](#) (Date de rédaction antérieure : 16 novembre 2017).

La journée intersyndicale de grève et de manifestation du 16 novembre pourrait marquer un palier dans la mobilisation contre les ordonnances Macron et l'ensemble des contre-réformes gouvernementales.

Sommaire

- [Dialogue social ou politique](#)
- [Fonction publique : changer de](#)
- [Femmes, LGBTI : pas le genre](#)
- [Les représentations du personn](#)
- [Quelle\(s\) opposition\(s\) \(...\)](#)
- [Front social : s'unir pour ne](#)

L'ampleur des attaques place le mouvement syndical devant une alternative redoutable : s'intégrer davantage ou être aussi fidèle aux intérêts des travailleurEs que le MEDEF et le gouvernement le sont à ceux des possédants. Des résistances existent souvent à la marge du mouvement syndical, mais c'est bien le cœur de ce qui est toujours au centre des outils de résistance que nous aborderons, ainsi que certains débats que ce dossier a pour objet d'alimenter.

Dialogue social ou politique d'affrontement de classe ?

Depuis des dizaines d'années, les directions syndicales justifient leur politique de collaboration de classe, y compris quand la mobilisation des salariéEs et de la jeunesse offre la possibilité de faire reculer le gouvernement. Aucune ne veut aller à l'affrontement avec le gouvernement, qui organise le « dialogue social » à son profit et s'en sert pour désarmer les travailleurEs.

En 2003, avec des millions de salariéEs en grève, les directions participaient à la concertation de Fillon sur les retraites. Lors de la réforme El Khomri, puis avec la loi travail XXL et les ordonnances Macron, les directions syndicales ont repris le chemin de Matignon.

Tergiversations des directions, pressions de la base

En 2016, la direction de FO avait appelé à la mobilisation contre la loi El Khomri avec la CGT, Solidaires et la FSU. Cette fois, elle ne s'est pas jointe aux mobilisations de la rentrée. Pendant l'été, Mailly justifiait son attentisme en déclarant : « s'il [Macron] persiste dans l'idée de faire des

ordonnances au mois de juillet, ça veut dire qu'il va balayer le dialogue social et la concertation : il y aura problème d'une manière ou d'une autre, donc on attend de voir ».

À la CGT, Martinez, fidèle à la ligne « de Bernard Thibault et de Louis Viannet, à savoir celle d'un syndicat qui conteste et qui négocie aussi », se prêtait également à la mascarade de concertation orchestrée par le gouvernement, avant d'être contraint par sa base à appeler à la journée du 12 septembre.

La réussite des mobilisations du 12 et du 21, celle du 28 des retraitéEs, puis du 10 octobre dans la fonction publique, a montré la profonde colère du monde du travail et de la jeunesse. Non seulement la loi travail était contestée, mais bien d'autres mesures : suppression des emplois aidés, baisses des APL, augmentation de la CSG... Les principales directions syndicales sont quand même retournées mi-octobre négocier la suite : les attaques sur l'assurance chômage et la formation professionnelle.

Un affrontement d'ampleur à construire

Malgré tout, poussées par une partie de leur base militante, les directions syndicales CGT, FO et Solidaires ont fait le choix d'une nouvelle journée de mobilisation le 16 novembre, à la veille du vote des ordonnances. Mailly, désavoué lors des précédentes journées par de nombreuses équipes militantes rejetant ce pseudo-dialogue n'aboutissant qu'à des reculs, s'est rallié à l'appel de la CGT. Pour les salariéEs, les retraitéEs, les chômeurEs et la jeunesse, la seule issue est de construire un mouvement sur le terrain de la lutte de classe.

Cela signifie prendre la mesure de l'affrontement à construire contre le gouvernement et le patronat. Au travers de la politisation qui s'opère lors des mobilisations, il s'agit de défendre, dans les syndicats et les collectifs de lutte, une politique pour la convergence des luttes, sur un terrain de classe, qui rompe avec le dialogue social et les institutions, pour préparer l'intervention directe des salariéEs et de la jeunesse sur le terrain politique, pour leur propre compte.

Christine Héraud et Isabelle Larroquet

Fonction publique : changer de stratégie

Le 10 octobre dernier, les neuf organisations syndicales de la fonction publique ont appelé l'ensemble des agentEs à se mobiliser, se mettre en grève. Après cette journée plutôt réussie, elles ont décidé de boycotter le Conseil commun de la fonction publique. Elles sont certes restées unies, mais cette action est très loin des enjeux du moment.

La fonction publique et ses agentEs sont dans la ligne de mire du gouvernement. Les attaques se multiplient : hausse de la CSG, gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence et mise en place de la rémunération au mérite. S'ajoutent les attaques qui, au quotidien, détériorent encore et toujours plus les conditions de travail des personnels.

Face à ces contre-réformes, la mobilisation a débuté par une grève et une participation massive aux manifestations le 10 octobre. Suite à cette journée, la CGT, la CFDT, FO, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la CFTC, la CGC et la FA FP ont « acté la poursuite de la mobilisation unitaire » et décidé de boycotter la réunion du Conseil commun de la fonction publique du 6 novembre que devait présider

le ministre des Comptes publics, Darmanin, en charge des fonctionnaires. Après la journée de grève, les organisations syndicales avaient appelé à un rassemblement militant devant Bercy mais, sans surprise, cette journée passée totalement inaperçue chez les agentEs n'aura eu aucune influence sur les décisions du gouvernement. Darmanin est resté droit dans ses bottes sur l'ensemble des questions, le 8 novembre dernier, lors du Conseil supérieur de la fonction publique. Face à cette attitude, les organisations syndicales ont décidé de se revoir le 28 novembre prochain pour décider d'une nouvelle journée de mobilisation.

Tergiversations face à un gouvernement de combat

Si la mobilisation du 10 octobre a permis quelques améliorations sur la CSG, avec une seconde revalorisation de l'indemnité de compensation qui concernerait aussi les nouveaux agents, « les avancées sont bien maigres », a reconnu Mylène Jacquot, de la CFDT, dans l'Humanité du 7 novembre. Pour Bernadette Groison de la FSU, « le gel de la revalorisation des carrières (PPCR) signée avec l'ancien gouvernement est pour nous un gros sujet de fâcherie. Déjà trop étalé dans le temps, il est maintenant reporté. Le gouvernement n'améliore pas le pouvoir d'achat des agents mais le dégrade. » Pour Luc Farré de l'Unsa, « il y a rupture de la parole d'État... Jusque-là, les décisions étaient toujours appliquées. Maintenant, nous n'avons plus confiance. C'est une erreur politique, qui augure mal d'un accord éventuel. »

Darmanin et le gouvernement affirment tenir compte du « dialogue social », mais ne bougent pas malgré les mobilisations. Le Premier ministre a même choisi de créer un comité « action publique 2022 » pour « moderniser » la fonction publique... sans les syndicats. L'objectif est de revoir les missions de l'État, en envisageant de les confier en partie au secteur privé ou de les abandonner. Une audition d'une heure (!) a été proposée aux organisations, à laquelle Solidaires et la CGT ont décidé de ne pas participer. La feuille de route annoncée a de quoi inquiéter, avec en ligne de mire les « promesses » électorales de Macron : supprimer 120 000 postes, répartis entre la fonction publique territoriale (70 000) et la fonction publique d'État (50 000).

Face à un gouvernement de combat, la stratégie des organisations rend difficile une mobilisation convergente et importante. La journée du 10 octobre méritait mieux. Et face à ce gouvernement, il est urgent de le combattre réellement.

Joséphine Simplon

Femmes, LGBTI : pas le genre des syndicats ?

Poussée par la vague féministe des années 1970, la CFDT avait été à l'avant-garde dans le domaine des droits des femmes, les autres organisations syndicales restant très en retard.

Les choses ont changé mais le combat féministe reste encore trop peu pris en charge. Quant à la lutte pour les droits des LGBTI, c'est encore du domaine du balbutiement...

Précaires, surexploitées, harcelées...

Parce qu'elles sont des femmes, les travailleuses sont surexploitées et victimes de discriminations spécifiques, de harcèlement voire de violences. Cela nécessite une action syndicale à la fois sur des

thèmes traditionnels (salaires, conditions de travail...), mais avec une dimension spécifique, et sur des thèmes qui ne concernent que les femmes (harcèlement sexuel, violences, déroulement de carrière...). Le but est double : combattre l'oppression des femmes (et gagner celles-ci à l'action syndicale) mais aussi les divisions de la classe ouvrière qui tirent les conditions de travail de toutes vers le bas.

Sur les revendications traditionnelles, la loi a évolué même si elle reste très insuffisante voire inopérante, et que la réforme Macron va engendrer une régression notable. Mais faute de mobilisations spécifiques, l'action syndicale se cantonne souvent au juridique. Notons que ces dernières années ont vu des mobilisations victorieuses de femmes très précaires, souvent d'origine immigrée, dans des secteurs hyper-féminisés (ménage, salons de beauté...).

LGBTI invisibles...

Si les blagues sexistes commencent à devenir contestables, les blagues LGBTIphobes restent de mise dans la plupart des milieux professionnels. Traiter son chef « d'enculé » est l'insulte de base... c'est dire si le combat pour l'égalité des droits en est à ses balbutiements, les secteurs à majorité masculine étant souvent caricaturaux de ce point de vue. Contrairement aux discriminations sexistes qui faisaient jusqu'à présent l'objet d'obligations légales du type « publication d'un état des lieux annuel assorti d'un plan d'action », la législation du travail concernant les discriminations LGBTIphobe est quasi inexistante. Quant à l'action syndicale, elle reste cantonnée au niveau des structures confédérales et ne redescend qu'exceptionnellement au niveau du travail syndical de base.

Une prise en charge inégale par les structures syndicales

On n'est pas surpris que Solidaires soit en avance sur ces thèmes : parité dans les instances, publications spécifiques et régulières, commissions aussi bien sur les questions femmes que de genre et de sexualités...

Du côté de la CGT, les choses ont beaucoup progressé ces dernières années. La parité dans les instances est également de mise (ce qui n'est le cas ni à la CFDT ni à la FSU). Des collectifs existent aussi bien sur les questions femmes que de lutte contre l'homophobie, avec du matériel spécifique. Mais si la lutte contre le sexisme a pris de l'ampleur, notamment sous la pression d'une nouvelle génération militante, celle contre les discriminations LGBTIphobes rencontre des résistances plus difficiles à abattre. La lutte contre le sexisme en interne de la CGT est également prise en charge depuis peu, avec toutes les difficultés liées à ce genre de problématique.

Les militantEs convaincus sur ces questions ont une responsabilité à les porter et à les prendre en charge au sein des organisations syndicales. Ce sont des luttes du quotidien, difficiles mais avec une dimension subversive extraordinaire.

Elsa Collonges

Les représentations du personnel après les ordonnances

Les institutions représentatives du personnel (IRP), c'est-à-dire les délégués du personnel (DP), les

comités d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène et sécurité et conditions de travail (CHSCT) sont des éléments essentiels de l'action des organisations syndicales dans les entreprises.

La spécificité des IRP françaises repose sur le fait qu'elles ont été mises en place dans des situations de rapport de forces plutôt favorable aux travailleurEs. Les déléguéEs du personnel dans la foulée des grèves de juin 1936, les comités d'entreprise comme concession aux forces politiques et syndicales de gauche au sortir de la Seconde Guerre mondiale, et les CHSCT suite à la victoire électorale de la gauche en 1981.

Une institutionnalisation...

Les DP et le CE ont, au fil des années, perdu l'essentiel de leur dimension de contestation de l'ordre patronal. Il se sont le plus souvent empêtrés dans les routines et le système technocratique, tant dans la vie quotidienne des entreprises que dans les batailles sur les fermetures d'entreprises et les licenciements. Ces instances sont perçues par une majorité de salariéEs comme des enjeux de rapport de forces entre syndicats, et l'activité la plus visible des CE concerne des œuvres sociales qui elles aussi ont perdu beaucoup de leurs aspects contestataires. Les CHSCT, malgré les tentatives d'intégration comme caution aux politiques patronales en matière de santé et de sécurité sont devenus, dans les faits, l'instance la plus gênante pour le patronat.

... jugée insuffisante

Mais tout ceci est encore trop gênant pour le patronat et, surtout, ne correspond pas aux exigences de l'heure. La crise économique permanente, essence même du système capitaliste, impose d'affaiblir toujours davantage les droits des salariéEs, à l'image de ce qu'ont réussi les bourgeoisies britannique, allemande, italienne, étatsunienne, dans la logique Thatcher-Reagan. La limitation maximum des droits et des recours dans les procédures de licenciement, ainsi que la réduction des prérogatives des IRP, sont au cœur des ordonnances du gouvernement Macron.

Dans ce cadre les organisations syndicales sont placées devant un choix essentiel :

- S'intégrer davantage dans le cadre de comités sociaux économiques (CSE), vers toujours plus de caution des politiques patronales, avec des prérogatives très largement augmentées dans le cadre de l'inversion de la hiérarchie des normes. Une voie étroite, car il n'est même pas évident que le patronat français, notamment du fait de la « crise » et des imbrications internationales des activités économiques, souhaite ou puisse jouer cette carte.
- L'autre voie est celle de l'affirmation d'un syndicalisme de classe, c'est-à-dire qui refuse de s'inscrire dans la logique du dialogue social, mais aussi démocratique car cette dimension est plus que jamais nécessaire pour asseoir les mobilisations sur les revendications des salariéEs. Une voie étroite aussi, car la répression patronale et gouvernementale pourrait bien s'amplifier avec la précarisation des représentantEs du personnel combattifs dans le cadre des nouvelles IRP.

Robert Pelletier

Quelle(s) opposition(s) syndicale(s) ?

Après avoir éparpillé, suite à son accession au pouvoir, les formations politiques traditionnelles façon puzzle, il était logique que, via sa « réforme » emblématique du code du travail, Macron fasse de même avec les organisations syndicales, fort de son dessein de transformation du pays et de domination sans partage.

Les confédérations, en participant toutes à la concertation initiée dès juin dernier, ont contribué à désarmer leur base qui s'est retrouvée fort dépourvue une fois la bise des ordonnances venue. Les militantEs, quelle que soit leur orientation, ont bien perçu le danger mortel : faire en sorte que ce que les patrons ne respectaient pas, au risque d'être sanctionnés, ait désormais force de loi.

C'est du côté des syndicats dits réformistes que le trouble est le plus perceptible, à commencer par la CFDT, pourtant forte de sa première place dans le secteur privé depuis mars dernier : la fête organisée avec 10 000 adhérentEs en octobre a été gâchée, et a donné lieu à une libération inédite de la parole dans une centrale au corpus idéologique plus que normalisé depuis 2003. À défaut de mobiliser ses troupes, Laurent Berger est bien obligé de résumer les ordonnances à « un classicisme froid, techno et triste » et d'annoncer d'ores et déjà sa candidature en vue du congrès de l'organisation prévu en juin 2018.

La fronde a été encore plus spectaculaire à FO, où Jean-Claude Mailly, après avoir vanté les pseudo-négociations et, en particulier, le renforcement des prérogatives des branches là où leur rôle est purement et simplement annihilé, s'est vu mettre en minorité par le parlement de sa centrale, et contraint d'appeler à la mobilisation du 16 novembre.

Et du côté de celles et ceux qui luttent ?

À la CGT, c'est le délitement qui prévaut : les secteurs où la centrale de Montreuil pèse, les routiers puis les dockers, suivis de la construction et de la pétrochimie, négocient les uns après les autres la sanctuarisation de leur régime conventionnel, ce qui illustre la défiance vis-à-vis de la stratégie de journées saute-mouton mise en œuvre par Philippe Martinez. À Solidaires, le débat se cristallise lui sur l'implication ou non dans le Front social, dont l'appel à participer à la marche nationale sur l'Élysée du 18 novembre a finalement été rejoint.

Et si la solution, pour cesser d'être dos au mur, c'était d'être aussi radical que l'est Macron ? Mieux vaut s'unir sur un projet de transformation sociale plutôt que de miser sur un improbable repli dans les entreprises, là où l'application de la loi travail XXL va tout cristalliser, voire sur le corporatisme, qui va bon train de la CGC à la FSU, et reprendre le débat sur la réunification syndicale alors que les recompositions sur le terrain, dictées en premier lieu par la mise en place du comité social et économique, vont s'accélérer.

LD

Front social : s'unir pour ne plus subir

Le Front social c'est d'abord et avant tout le regroupement de militantEs syndicalistes, associatifs, politiques, de fronts et de collectifs de lutte ayant réussi à dépasser les sectarismes de boutique,

convaincus par l'expérience de construire la grève générale et prêts à en découdre avec l'État et son appareil répressif.

L'élément fédérateur fut la mobilisation contre la loi El Khomri et ses 16 journées de grève étalées sur 5 mois, avec le constat d'un gâchis au regard de la détermination affirmée de milliers de salariéEs et de jeunes, cette « avant-garde large » qui s'est retrouvée à maintes reprises entre avril et septembre 2016.

Deux principes indissociables

Ce constat est entré en écho avec l'appel de Mickaël Wamen, CGT Goodyear qui, lors d'un rassemblement à Paris en février 2016, énonça ce que beaucoup d'entre nous mettons dans nos discours et nos réflexions depuis des années : nous ne sommes pas démobilisés ni défaits mais éparpillés aux quatre vents de la stratégie de défaite des directions syndicales, ce qu'il nous faut c'est nous retrouver « tous ensemble, le même jour, au même endroit, à la même heure et pour la même cause ! »

En 2017, alors que le dialogue social et la stratégie de collaboration de classe continuent de faire recette avec les dirigeants syndicaux qui se mettent autour de la table des renoncements sociaux dès que Macron et ses sbires les sifflent, le Front social propose d'agir autour de deux principes indissociables : il n'y a pas d'atonie de notre camp social, mais chacun de ses combats est atomisé, dispersé, isolé, donc ce qu'il nous faut c'est « s'unir pour ne plus subir ». Et seule la paralysie des moyens de production, de transport, d'énergie, autrement dit, seule la grève générale, reconductible, nous permettra de gagner, d'inverser le rapport de forces, car c'est cela qui fait peur aux exploiters.

Succès militants

Aujourd'hui, le Front social est un outil précieux qui a déjà exercé, à une échelle large, une pression ou une influence sur les appareils, les militantEs ouvriers, les syndicalistes et une partie de la jeunesse qui s'est mobilisée pendant le mouvement contre la loi El Khomri. Les manifestations des 22 avril, 8 mai, 19 juin et 4 juillet 2017 ont été des succès militants dont l'impact a largement débordé les milliers de personnes qui y ont participé. Et c'est pour continuer à ne pas attendre la Saint-Glinglin pour donner de la voix, que le Front social a proposé de continuer après la grève interprofessionnelle du 16 novembre, en marchant toutes et tous vers l'Élysée le samedi 18 novembre, pour aller dire deux mots à Macron et foutre le bordel au pied du « château ». Le Front social s'est adressé à toutes les organisations du mouvement ouvrier afin que cette manifestation soit la plus massive possible.

Le Front social est devenu un fait politique, qui dépasse très largement ceux qui l'ont lancé, un outil d'unité d'action que les militantEs révolutionnaires doivent construire et amplifier.

Denise Sarraute

P.-S.

* Hebdo L'Anticapitaliste - 405 (16/11/2017) :

<https://npa2009.org/arguments/syndicalisme-la-croisee-des-chemins>